

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 07 AVRIL 2025

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Votants	Quorum
19	13	16	10

Date de la convocation 24/03/2025

Date de publication 24/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept Avril à vingt heures, en application des articles L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur GELLOZ Bernard, Maire.**

Présents : GELLOZ Bernard, GRELLIER Jean-Marc, CAROLI Nadine, PAPIN Christophe, PEIGNELIN Cécile, VOYEZ Dominique, TERRIER Robert, CHAVANNE Claire, FRANCOZ Gisèle, FRANCOZ Thierry, DELOCHE Serge, MINNE Laura, GELLOZ Sarah

Absents / Excusés : GELLOZ Béatrice (pouvoir à CAROLI Nadine), GELLOZ Olivier, ABALZI Mélanie (pouvoir à PEIGNELIN Cécile), LACOSTE Sylvaine (pouvoir à FRANCOZ Gisèle), LOOS Christian, LÉONARDI Bernard

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 10 Mars 2025

Madame CAROLI Nadine est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Affectation du résultat 2024
- 2) Vote des taux de fiscalité 2025
- 3) Tarifs cantine – garderie 2025 / 2026
- 4) Subventions aux associations 2025
- 5) Adhésions 2025
- 6) Autorisation de virements de crédits de chapitre à chapitre, dans la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section
- 7) Révision loyer duplex Route de Cornat au 01/05/2025
- 8) Vote du budget 2025
- 9) Remboursement pare-brise
- 10) Programme 2025 de travaux ONF (*dossier complémentaire*)

Objet de la délibération n° 1 :
AFFECTATION DU RESULTAT 2024

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	272 854.35 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	747 008.54 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	1 019 862.89 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	174 385.30 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 1 019 862.89 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	1 019 862.89 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Objet de la délibération n° 2 :
VOTE DES TAUX DE FISCALITE
Année 2025

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que les taux des impôts locaux doivent être fixés pour l'année 2025, il leur propose de maintenir les taux 2024, soit :

- * Taxe foncière bâtie = **30,34 %**
- * Taxe foncière non bâtie = **84.06 %**
- * Taxe d'habitation = **13.36 %**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Objet de la délibération n° 3 :
TARIFS 2025/2026
CANTINE - GARDERIE

Monsieur le Maire propose aux Conseillers de fixer les tarifs de la cantine et de la garderie, pour l'année scolaire 2025/2026, comme suit :

Tarifs	Cantine	Garderie
	le repas	la demi-heure
- Tarif 1 : QF < à 544 €	4,37 €	1,33 €
- Tarif 2 : QF de 544 € à 762 €	4,79 €	1,51 €
- Tarif 3 : QF de 763 € à 1000 €	5,28 €	1,73 €
- Tarif 4 : QF de 1001 € à 1200 €	5,79 €	1,90 €
- Tarif 5 : QF de 1201 € à 1500 €	6,22 €	2,07 €
- Tarif 6 : QF de 1501 € à 2000 €	6,68 €	2,21 €
- Tarif 7 : QF de 2001 € à 2500 €	7,09 €	2,29 €
- Tarif 8 : QF de 2501 € à 3000 €	7,58 €	2,31 €
- Tarif 9 : > à 3000 €	8,09 €	2,33 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Objet de la délibération n° 4 :
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
Année 2025

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'en vue de l'élaboration du budget primitif 2025, il convient de voter les subventions accordées aux associations.

- ACEJ	25.884,00 €
- ATELIER DES ARTS	1.197,00 €
- CLUB DE FOOT DU MONTCEL	800,00 €
- LES PAPILLONS BLANCS	200,00 €
- AMILAC	300,00 €
- ACAPIGA.....	200,00 €
- MISSION LOCALE JEUNES.....	200,00 €

Une somme totale de 30.000 € sera inscrite au compte 65748 du budget primitif 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité (Mme Cécile PEIGNELIN ne prend pas part au vote).

Objet de la délibération n° 5 :
ADHESIONS AUX ORGANISMES EXTERIEURS
Année 2025

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'en vue de l'élaboration du budget primitif 2025, il convient de voter les adhésions et cotisations diverses :

- AGATE.....	409,34 €
- ANEM.....	270,49 €
- Association des Maires de France.....	250,00 €
- Association des Maires Ruraux de Savoie.....	120,00 €
- Communes forestières	225,00 €
- Fédération des Maires.....	195,00 €
- Fondation du Patrimoine.....	200,00 €
- PNR	3.125,00 €
- VALAE.....	300,00 €

Une somme de 5.200 € sera inscrite au compte 6281 du budget primitif 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Objet de la délibération n° 6 :
FONGIBILITE DES CREDITS – BUDGET M57 – Année 2025

Monsieur le Maire rappelle la mise en place de la norme comptable M57 depuis le 1^{er} Janvier 2023, par délibération du 05 Décembre 2022.

Il indique que le référentiel M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'il propose au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (article L.521-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre (chapitres budgétaires classiques et opérations) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Objet de la délibération n° 7 :
REVISION DES LOYERS
APPARTEMENT ROUTE DE CORNAT

Monsieur le Maire rappelle qu'il reste un contrat de location d'un appartement communal, situé 110 Route de Cornat, dont la révision annuelle du loyer est au 1er Mai.

Cette révision suit la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE, indice moyen du 4^{ème} trimestre de l'année précédente ; soit 144.64 pour le 4^{ème} trimestre 2024 (il était de 142.06 au 4^{ème} trimestre 2023).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Objet de la délibération n° 8 :
BUDGET PRIMITIF 2025
M 57 - Budget communal

Le Budget Primitif 2025 de la Commune s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- * **1.974.994,00 €** pour la section d'Investissement
- * **2.145.701,00 €** pour la section de Fonctionnement

Débat :

Mr le Maire détaille les principales dépenses d'investissement prévues : achat d'une balayeuse pour les services techniques, d'une autolaveuse et d'un vidéoprojecteur pour la salle des fêtes, de jeux pour l'école ; agrandissement de la bibliothèque, installation d'une ombrière photovoltaïque à la MAM ; suite de la rénovation de l'école primaire ; projet d'aménagement de l'esplanade de la salle des fêtes ; création de trottoirs entre la fromagerie et la salle des fêtes ; protection des murs de la salle des fêtes et installation de déstratificateurs ; amélioration du réseau d'eau pluviale à St Offenge Dessus ; aménagement d'une zone 30 entre les 2 chefs-lieux.

Mr R. TERRIER demande si les travaux de goudronnage sont subventionnés. Mr le Maire lui répond par la négative et ajoute que c'est un gros poste qui incombe à la Commune. Mr C. PAPIN précise que des subventions existent pour les eaux de ruissellement. Mr TERRIER demande également si le 2^{ème} gros poste de dépenses communales est l'achat de terrains, également non subventionnés. Mr le Maire confirme.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Objet de la délibération n° 9 :
REMBOURSEMENT PARE-BRISE

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à un incident de débroussaillage, des graviers ont cassé le pare-brise d'un véhicule stationné à proximité.

Il convient donc de rembourser les frais de réparation d'un montant de 263,60 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Objet de la délibération n° 10 :
PROGRAMME ANNUEL DE TRAVAUX O.N.F.
(dossier complémentaire)

Après accord des Conseillers, à l'unanimité, ce dossier est rajouté à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale pour l'année 2025. Le Conseil Municipal a bien pris note du programme d'actions présenté par l'ONF pour les travaux suivants :

- * **TRAVAUX SYLVICOLES** 7.760,00 € HT
- Intervention en futaie irrégulière sur parcelle 21u : dégagement, dépressage conforme au pst Massif des Bauges, irrégularisation des futaies mixtes ; travaux susceptibles de bénéficier d'une subvention de 50 %.
- Nettoiement de régénération sur parcelles 4u et 5u : détournement des résineux et des fruitiers, sélection dans les cépées d'érables.

* OPERATIONS LIÉES à LA DFCI (Défense de la Forêt Contre l'Incendie 2.240,00 € HT
- Fourniture et pose de panneaux réglementaires

Débat :

Mr T. FRANCOZ précise qu'il y a déjà un panneau en plastique sur le parking.

Mr le Maire informe qu'on ne vend plus de coupe à cause de la surproduction due au bostrich. On ne fait plus de coupe rase, mais on laisse faire la nature.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

La séance est levée à 21h45.

Le Maire,



Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, connected strokes.

Mairie

25 route Sainte-Euphémie - 73100 Saint-Offenge

Tél. 04 79 54 91 71 – mairie@saintoffenge.fr

www.mairie-stoffenge.fr